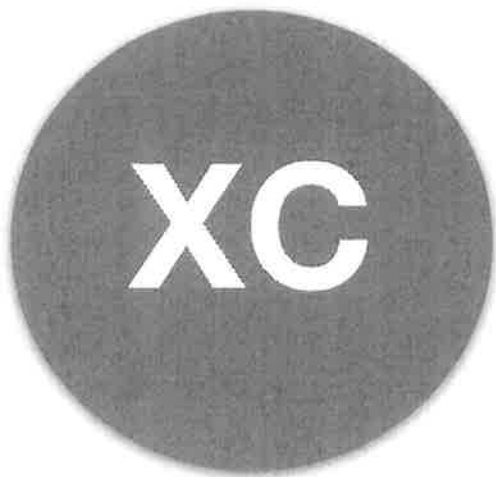




COORDINATION SÉCURITÉ

MISSION CSPS

LE 23/06/2025

OPÉRATION. LE BOIS DE CHATEAU

TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT
34570 Montarnaud

Société HECTARE
ZI Les Portes Domitienne
RN 113
34741. VENDARGUES

Références à rappeler lors de vos échanges
N° CLIENT : 10011
VOTRE AFFAIRE : 20250136/0
DEVIS N° : DEV20250136/01

XC COORDINATION MONTPELLIER
TEL : 06 38 96 28 68
xccoordination@orange.fr

PROPOSITION ENTRE

Société HECTARE
ZI Les Portes Domitienne
RN 113
34741. VENDARGUES

Représenté par :

ET

XC COORDINATION
21 rue Sauvignon
34570 MONTARNAUD
Représenté par : Xavier CHATELAIN

SYNTHÈSE DE L'OFFRE

Désignation missions	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Montant TTC
Coordination SPS Niveau 3	1	0	0	0
Total (EUR)	1		2400	2880

Adresses de visites liées aux lignes de missions

LOTISSEMENT LE BOIS DU CHATEAU 34570. MONTARNAUD

A : CONDITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS

ARTICLE 1 : OBJET DE LA MISSION

La mission de coordination confiée à XC COORDINATION se rapporte à l'opération suivante :

- Adresse du chantier : sise à MONTARNAUD 34570
- Nature de l'opération : Travaux de viabilisation d'un lotissement
- Nombre d'entreprises présumées à intervenir sur le chantier, y compris entreprises sous-traitantes : 3 à 6
- Évaluation du volumes des travaux : entre 200 et 500 hommes/jours
- Date présumée du début de travaux : Juillet 2025
- Délai prévisionnel d'exécution des travaux : 9 mois
- Montant prévisionnel des travaux TTC : 2880,00 Euros (y compris VRD, clôtures et travaux d'aménagements)

En considération des informations communiquées par le client et rappelées ci-dessus, l'opération est classée
En catégorie 3.

ARTICLE 2 : MODALITÉ D'INTERVENTION

La mission de XC COORDINATION s'exerce selon les modalités suivantes :

Phase de conception, d'études et d'élaboration de travail

Nombre prévisionnel de réunion de travail:

1 réunion de travail

Phase d'exécution conception

Nombre prévisionnel de visite de chantier, réunion de chantier et réunion de coordination : 9 réunion de travail et 9 visites de chantier

Personne physique chargée de l'exécution de la mission :

Phase conception : Xavier CHATELAIN

Phase réalisation : Xavier CHATELAIN

B : CONDITIONS FINANCIÈRES

ARTICLE 1 : REMUNERATION DE XC COORDINATION

Le montant des prestations et les frais affaissant à l'intervention de XC COORDINATION sont à la charges du clients.

Ils sont fixés : À la sommes de 2400,00 Euros hors taxes

ARTICLE 2 : MODALITÉ DE RÈGLEMENTS

Le montant des prestations et les frais majorés du montant de la TVA en vigueur au moment de l'exécution de la prestation seront réglés par les soins du client et versés dans les conditions suivantes :

ÉCHÉANCIER			
MISSION	ÉCHÉANCIER	PU HT	DATE PRÉVISIBLE
	1ère échéance sur 4 REMISE DU PGC	480	
	2ème échéance DÉBUT DU CHANTIER	480	
	3ème échéance 4ème MOIS DE TRAVAUX	480	
	4ème échéance 7ème MOIS DE TRAVAUX	480	
	Remise du DIUO	480	

La facturation interviendra conformément à l'échéancier ci-dessus, les paiements seront effectués par chèque au profit du compte :
CIC FR76 1005 7190 2900 0205 0440 205
Le taux de TVA appliqué est le suivant : 20,00 %

C : DISPOSITIF CONTRACTUEL

La présente proposition, y compris l'ensemble des documents contractuels, comporte 8 pages.
Elle exprime l'intégralité des engagements souscrits par les parties contractantes se rapportant à l'objet de la présente proposition.

ARTICLE 1 : MODALITÉS D'ACCEPTATION DE LA PROPOSITION

L'acceptation de la proposition par le client s'effectue par retour à XC COORDINATION d'un des deux exemplaires originaux signés et la date de conclusion.

Dans le cas où le client utiliserait un bon de commande afin de concrétiser l'acceptation de la proposition, il vérifiera à ce que le bon de commande fasse référence au numéro de devis et à la date d'envoi de la proposition.

Affaire: 20250135 Devis N°: DEV20250136/0

des prestations et les frais affaient à l'intervention de XC COORDINATION sont à la charges du clients.
Ils sont fixés : À la sommes de 2400,00. hors taxes

ARTICLE 2 : DURÉE DE VALIDITÉ

La présente proposition est valable 3 mois à la date d'émission.

ARTICLE 3 : BON POUR ACCORD

Fait en 2 exemplaires à MONTARNAUD le 23 06 2025

LE CLIENT

"Bon pour accord"

(Cachet et signature).

HECTARE

URBANISME DURABLE

75 ZI les Portes Domitienne

CS 30020 - 34741 VENDARGUES CEDEX

04 67 79 84 83

SIREN 351 338 660

XC COORDINATION

Xavier CHÂTELAIN